

Mesdames, Messieurs,

Comme annoncé dans le DGS-Urgent n° 2022 28, la plateforme PassPlusCovid est désormais à votre disposition pour combiner des certificats sanitaires au format « certificat COVID numérique de l'UE » pour en générer un nouveau au même format, pouvant être requis dans le cadre des lieux soumis au pass sanitaire ou pour voyager.

PassPlusCovid s'inscrit dans la continuité de l'outil Pass+ de l'application TousAntiCovid et vise à offrir une solution alternative à votre patientèle ne disposant pas de l'application. Elle leur permet de combiner des certificats, notamment pour :

- Allonger de manière illimitée la durée d'un certificat de rétablissement valant comme dose de rappel (valable sur le territoire national seulement) ;
- Agréger l'ensemble des certificats de vaccination au format européen issus de plusieurs pays en un seul (valable sur le territoire national et pour voyager).

L'ensemble des combinaisons qui peuvent être effectuées via le portail PassPlusCovid sont répertoriées dans le lien suivant. Quel que soit le type de combinaisons demandé et autorisé par le portail PassPlusCovid, ce service est gratuit pour le patient et ne donne pas droit à une prise en charge par l'Assurance Maladie.

Si vous souhaitez accéder à ce dispositif, connectez-vous sur <https://passpluscovid.sante.gouv.fr>. Vous serez invité à lire et valider les conditions générales d'utilisation ainsi que la politique de confidentialité. Toutes les modalités de combinaison de certificats sanitaires sont détaillées directement sur le portail. Un support téléphonique d'aide à la mise en place est disponible tous les jours de 9h à 20h au 0 800 08 02 27.

Je vous remercie de nouveau pour votre engagement.

Pr. Jérôme SALOMON
Directeur Général de la Santé